APRÈS ART. 29 N° 588

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 588

présenté par M. Guy Bricout, M. Morel-À-L'Huissier, M. Zumkeller, Mme Thill, M. Benoit et M. Favennec-Bécot

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 29, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.